

# CONCOURS EXTERNE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

SESSION 2023

3 À 5 QUESTIONS DANS LA SPÉCIALITÉ

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription

Durée : 3 heures  
Coefficient : 3

**SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUE**

## À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

*Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.*

**Question 1 (8 points)**

Que peuvent faire les médiathèques en matière de transition écologique ?

**Question 2 (4 points)**

Définissez la notion de bibliothèque inclusive.

**Question 3 (4 points)**

Quels rôles peuvent jouer les bibliothèques en matière d'autoformation ?

**Question 4 (4 points)**

La valorisation numérique du patrimoine en bibliothèques.